

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Publicité dans l'espace public :

## Le groupe écologiste s'oppose au déploiement de 500 panneaux publicitaires traditionnels et 50 panneaux digitaux sur les emprises départementales

Lille, le 02 février 2023,

Le 27 juin 2022, le Département du Nord a attribué une concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et la mise en place de campagnes d'affichage institutionnel à la société *ClearChanel*. Ces mobiliers urbains sont actuellement en cours de déploiement dans le département.

Le contrat prévoit 50 % du temps effectif de diffusion au profit du concessionnaire. Or, la publicité est déjà omniprésente dans nos sociétés, favorisant une société de consommation à outrance, loin des impératifs d'urgence climatique. Est-ce le rôle du Département de rajouter de la publicité dans l'espace public ?

De plus, les 50 panneaux digitaux prévus ne respectent en rien les objectifs de sobriété énergétique que s'est fixés le Département, étant donné que les mobiliers urbains digitaux consomment l'équivalent de la consommation électrique annuelle hors chauffage de 3 familles, selon l'association Négawatt.

**Le groupe écologiste au conseil départemental du Nord s'oppose foncièrement à cette concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers publicitaires.**

Les écologistes ont déjà prouvé dans plusieurs collectivités qu'il était possible de faire autrement: la Ville de Grenoble a ainsi choisi de supprimer les panneaux publicitaires municipaux en 2014. La Métropole de Lyon a adopté en juin 2022 un Règlement Local de la Publicité prévoyant moins de publicités, moins de pollution lumineuse et un cadre de vie plus apaisé.

### Contact Presse :

Martin Besnier, secrétaire général du groupe écologiste au conseil départemental du Nord  
0781500646 - [martin.besnier@lenord.fr](mailto:martin.besnier@lenord.fr)

Groupe écologiste Europe Ecologie Les Verts - Génération.s au conseil départemental du Nord